

SYNDICAT INTERCOMMUNAL CENTRE EQUESTRE DE NARCASTET
Séance du 26 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-six septembre à 18 heures 30, le comité syndical légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre FAUX Président.

Date de la Convocation : 18 septembre 2024

Présents : CRAMPES Coralie (Bizanos), ANNETTE Thierry (Mazères-Lezons), LESCUEDE Frédéric (Mazères-Lezons), BLONDE Pascal (Meillon), FAUX Jean-Pierre (Narcastet), SARTHOU Julie (Narcastet), URBAN Jean-Claude (Aressy), BORDENAVE Emilie (Rontignon)

Absents : GULLI Mikael (Bizanos), MORA Pascal (Gelos), JOHNSON-LE-LOHER Clarisse (Pau), JOUHANDEAUX Béatrice (Pau), BOITEAU Marie (Uzos) PORODO Claudine (Uzos), CHOCHOIS Cédric (Assat), RHAUT Christophe (Assat), MARY Anne (Aressy),

Absents excusés : FONTENIER Jessica (Gelos)

Pouvoir : HUET Clémence (Rontignon) à ANNETTE Thierry (Mazères-Lezons)

Secrétaire de séance : SARTHOU Julie (Narcastet)

Nombre de membres en exercice : 19 ; présents : 8 ; suffrages exprimés : 9

Monsieur le Président demande s'il y a des commentaires sur le procès-verbal de la séance du 16 juillet 2024. Aucune objection n'étant apportée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Le Président présente l'ordre du jour :

1. Assujettissement du budget SIVU Centre Equestre à la TVA

Question diverse :

N°1- ASSUJETTISSEMENT DU BUDGET SIVU CENTRE EQUESTRE A LA TVA

Monsieur le Président rappelle que le nouveau contrat de délégation du Centre équestre a pris effet au 1^{er} septembre 2024.

Dans le cadre de l'amélioration de l'activité des travaux d'investissements vont être réalisés par le SIVU

Ces travaux remplissent les critères d'assujettissement à la TVA et permettrait au SIVU de récupérer la TVA sur les travaux réalisés.

Le SIVU devra aussi s'acquitter d'une TVA sur les loyers perçus.

Cet assujettissement à la TVA fera l'objet d'une demande expresse auprès des services de la Direction Générale des Finances Publiques

Pour ces raisons, Monsieur le Président propose au Conseil Syndical d'opter pour l'assujettissement à la TVA du SIVU Centre équestre.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** cette proposition d'assujettissement à la TVA
- **OPTE** pour une déclaration trimestrielle
- **AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter l'assujettissement à la TVA pour les travaux d'investissement du Centre équestre

Question diverse

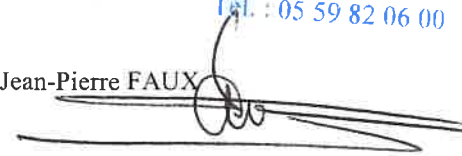
Pas de question diverse

Fin de la séance à 19 heures
A été prise la délibération 1

La secrétaire de séance, Julie SARTHOU



Le Président, Jean-Pierre FAUX



SYNDICAT INTERCOMMUNAL
CENTRE EQUESTRE
2, Chemin Lacarrau
64510 NARCASTET
Tél. : 05 59 82 06 00